



MICROFICHE N°

33737

République Tunisienna

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE

08 - 12 - 74

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Office National de l'huile
Projet de Développement
Rural Intégré des Zones
à Vocation Oléicole
FAO / SIDA TUN 2

PROPOSITIONS POUR UN PROGRAMME D'EXTENSION
DES PLANTATION D'OLIVIERS

La présente note est établie à la demande du Conseil d'Administration de l'ONH. Elle fait suite à celle présentée le 20.07.74, et tient compte des directives et remarques formulées par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion du 04.12.74.

1 - Les limites d'un programme :

Les propositions présentées se fondent sur l'inventaire des potentialités théoriques effectué : pour le Nord de la Tunisie, sur la base de la carte phytocéologique ; pour le Centre et le Sud, en se référant aux études existantes et aux observations faites sur le terrain.

Pour chaque Gouvernorat, et chaque fois que possible pour chaque Délégation, les superficies à vocation arboricole ont été estimées, puis il en a été retranché les terres déjà plantées de manière à déterminer les surfaces disponibles.

Les travaux effectués ont fait apparaître que l'on pouvait, dans l'absolu, envisager la constitution de nouvelles plantations sur 700.000 ha environ, où l'olivier (et autres arbres fruitiers) est susceptible de donner de bons résultats alors que les cultures annuelles ne s'y trouvant pas, en règle générale, à leur place.

2 - Propositions pour un programme :

Ceci étant, il a été estimé qu'il ne pouvait être envisagé de planter en oliviers la totalité des zones à vocation oléicole, et qu'il semblait donc raisonnable de présenter un programme pour 330.000 hectares à planter en 15 ans.

Un tel programme aurait pour incidences :

- de faire passer le pourcentage des terres agricoles occupées par l'oléiculture dans le Nord de la Tunisie de 11 % actuellement à 18 % en 1990.
- de modifier fondamentalement le rythme des plantations parceque comportant un ralentissement pour le Centre et le Sud (60 % de la cadence actuelle) et une forte accélération pour le Nord (650% de la cadence actuelle).

Il se fonde sur la nécessité d'aboutir à une réelle régularisation de la production en faisant porter les efforts sur les zones favorables où les meilleurs résultats peuvent être obtenus. En outre, il tient compte de ce que dans les Gouvernorats de Sousse, Sfax, Gabès et Médenine la presque totalité des terres arboricoles ont été plantées et aussi de ce que dans les Gouvernorats de Sidi Boussid, Kairouan et Kasserine, où d'importantes surfaces sont encore disponibles, un équilibre élevage - arboriculture doit être assuré.

Sur ces bases, et après analyse des situations particulières, une régionalisation du programme a été esquissée :

Gouvernorats	Total plantations oliviers				Dont olives de table			
	En 15 ans		Par an		En 15 ans		Par an	
	Ha	Arbres	Ha	Arbres	Ha	Arbres	Ha	Arbres
Tunis	13.000	1.000.000	870	67.000	2.000	160.000	130	10.665
Bizerte	14.500	1.300.000	865	87.000	1.000	90.000	65	6.000
Béja	27.500	2.500.000	1.830	165.000	2.000	180.000	135	12.000
Jendouba	11.000	1.000.000	730	67.000	500	45.000	35	3.000
Le Kef	45.500	3.500.000	3.045	235.000	500	37.000	35	2.470
Nabeul	4.000	350.000	265	23.000	-	-	-	-
Intensif Irrigué	4.500	1.350.000	300	90.000	4.500	1.350.000	300	90.000
Intensif sec	10.000	2.000.000	665	133.000	3.000	600.000	200	40.000
Total Nord	130.000	13.000.000	18.670	867.000	13.500	2.462.000	900	164.135
Sousse	3.000	150.000	200	10.000				
Kairouan	67.000	2.400.000	4.500	160.000				
Kasserine	57.000	1.800.000	3.833	120.000				
Sfax	17.500	300.000	1.167	20.000				
Gafsa	35.000	600.000	2.333	40.000				
Gabès	9.000	150.000	600	10.000				
Medenine	9.000	150.000	600	10.000				
Intensif Irrigué	1.500	450.000	100	30.000	1.500	450.000	100	30.000
Total Centre/Sud	200.000	6.000.000	13.333	400.000	1.500	450.000	100	30.000
Total Général	330.000	19.000.000	22.003	1.267.000	15.000	2.912.000	1.000	194.135

3 - Estimation des investissements et des résultats pouvant être obtenus -

Le coût des investissements nécessaires pour la réalisation du programme proposé, ainsi que les résultats pouvant être obtenus en période de pleine production, ont été estimés. Schématiquement les éléments suivants (cf ci-joint on annexe les données de base) peuvent être retenus pour une première analyse.

Type de Plantation	Nbrc d'Ha	Investissements				Production (par an)			
		année de création		entretien avant P.					
		Ha D	Total (D)	Ha D	Total (D)	T (ha)	Total tonnes	D/T	Valeur Total (D)
Intensive irriguée	6.000	506	3.036.000	354	2.124.000	9.000	54.000	130	7.020.000
Intensive pluviale	10.000	394	3.940.000	306	3.060.000	16.500	65.000	90	5.850.000
Nord 400/600 mm	80.000	255	4.000.000	244	19.520.000	14.500	1360.000	90	32.400.000
Nord 350/450 mm	35.500	255	9.052.000	244	8.662.000	13.500	124.250	90	11.182.000
Centre	127.000	160	20.320.000	240	30.480.000	11.750	222.250	100	22.225.000
Sud	71.500	142	10.153.000	252	18.018.000	11.000	71.500	110	7.865.000
TOTAL	330.000		66.901.000		81.864.000		897.000		86.542.000

Le montant total des dépenses d'investissements est de l'ordre de :

- Frais de création (année de plantation) 67.000.000 de dinars en 15 ans, soit environ 4.500.000 dinars par an.
- Frais d'entretien avant l'entrée en production 82.000.000 de dinars sur une période de 20 à 30 ans compte tenu de l'échelonnement des plantations (15 ans), soit environ 3.000.000 Dinars par an.

Au regard de ces dépenses le montant du produit brut annuel, que l'on atteindra progressivement au fur et à mesure de l'entrée en production des plantations, sera de l'ordre de 86.500.000 Dinars quand toutes les plantations seront en pleine production, soit à partir :

- de la 9ème année pour les plantations intensives irriguées
- de la 11ème année pour les plantations intensives "pluviales"
- de la 14ème année pour les plantations en sec - Nord
- de la 19ème année pour les plantations en sec - Centre
- de la 24ème année pour les plantations en sec - Sud.

4 - Choix des cultivars et production des plants -

En vue de déterminer les besoins en plants et de permettre l'étude des mesures à prendre pour leur production en pépinière il a été procédé, pour chaque gouvernorat, à la détermination des cultivars semblant, en première approximation, les mieux adaptés. Sur cette base une organisation devrait être mise en place pour garantir les approvisionnements suivants :

- Chotoui	en 15 ans	5.625.000	par an	375.000
- Chamlali	"	2.250.000	"	150.000
- Jarbous	"	2.250.000	"	270.000
- Guim	"	1.275.000	"	85.000
- Maski	"	975.000	"	65.000
- Picholino	"	1.560.000	"	104.000
- Chomohali	"	300.000	"	20.000
- Chamlali Sud	"	150.000	"	10.000
- Karsalino	"	255.000	"	17.000
- Ouslati	"	2.400.000	"	160.000
- Zarasi	"	160.500	"	10.700
<u>Total :</u>		19.000.500		1.266.700

La satisfaction de ces besoins suppose une réorientation complète de la production actuelle des pépinières, ainsi que la mise en oeuvre de moyens nouveaux permettant cette réorientation.

5 - Conclusions :

La réalisation d'un tel programme suppose qu'un certain nombre de mesures soient prises notamment :

- Etude détaillée et plans d'exécution afin d'aboutir à un véritable "projet" de mise en valeur et d'exploitation des olivettes -
- Actualisation des textes d'encouragement à l'agriculture qui ne sont plus adaptés à la situation, notamment en ce qui concerne les coûts de production -
- Organisation par l'ONH de la production de plants sélectionnés, du contrôle des pépinières et de la distribution des plants, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région -
- Renforcement des moyens existants en dotant l'ONH d'une structure apte à répondre aux exigences du développement oléicole -
- Mobilisation au profit du programme et par le canal de l'ONH, de toutes les ressources financières disponibles (Fonds de promotion de l'oléiculture, FOSDA, PAM, etc...).

FIN

4

VUES